

**PROCES-VEBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
VENDREDI 07 MAI 2010**

Date de convocation publique : 03 mai 2010  
Date d'affichage : 14 mai 2010

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 14  
Nombre de conseillers votants : 15

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 07 mai 2010, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraise, maire.

**Tous les conseillers étaient présents** à l'exception d'Eric Jacob qui avait donné **pouvoir** à Michèle Valentin.  
**Secrétaire de séance** : Gilbert Meyssonnier a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion**

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2. Délibérations :**

• **Objet : Maison de santé pluridisciplinaire : approbation du projet d'investissement ; adoption du plan prévisionnel de financement ; demande de subventions au titre de la DDR :**

M. le Maire expose au conseil que le projet de maison de santé pluridisciplinaire est en bonne voie et que, compte tenu des contraintes des dates de dépôt des dossiers, il est à présent nécessaire de mettre au point le plan de financement. Il propose de solliciter, notamment, une subvention au titre de la Dotation de Développement rural sur la base du plan suivant :

<b>Montant de travaux HT</b>	720 000 €
<b>Union européenne : FEDER</b>	150 000 €
<b>Etat : DDR-2<sup>ème</sup> part</b>	150 000 €
<b>Région : FRADDT</b>	200 000 €
<b>CCPA : fonds de concours</b>	70 000 €
<b>Commune d'Allègre : autofinancement</b>	150 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire pour un montant prévisionnel de 720 000€ HT ;
- d'adopter le plan de financement de l'opération tel que présenté précédemment ;
- de demander une subvention au titre de la DDR la plus large possible dans la mesure où les autres financements ne sont pas encore acquis.

• **Objet : Maison de santé pluridisciplinaire : demande subventions au titre de la réserve parlementaire :**

M. le Maire expose au conseil que le dossier de création d'une maison de santé pluridisciplinaire a retenu l'attention du ministère de l'Intérieur qui envisage d'aider financièrement la commune pour sa réalisation. Il propose donc de demander une subvention au titre des travaux divers d'intérêt local (programme 122-action 01). Le montant de travaux prévisionnel est estimé à 720 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de demander une subvention au titre des travaux divers d'intérêt local (programme 122-action 01).

• **Objet : Rénovation de la mairie : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire :**

M. le Maire propose au conseil de demander une subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de rénovation de la mairie dont le coût estimatif s'élève à :

	HT
Tranche n°1 :	240 513 €
Tranche n°2+option :	218 040 €
Maîtrise d'œuvre (11%) :	50 441 €
Mission de contrôle :	3 800 €
Coordination SPS :	2 840 €
Publicité, reprographie :	1 500 €
Imprévus :	2 866 €
	<b>520 000 €</b>

M. le Maire précise que le projet est éligible à la DGE à hauteur de 20%. Il ajoute que la commune a obtenu une subvention du Conseil général au titre du CG2D 2007-2010 pour un montant de 35 165€ et souhaite solliciter du CG2D-3<sup>ème</sup> génération (2011-2014) pour une somme équivalente.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de demander une subvention la plus large possible, au titre de la réserve parlementaire.

• **Objet : Station automatique de distribution de carburants ; approbation du projet d'investissement, adoption du plan prévisionnel de financement ; demande de subvention au titre de la DDR :**

M. le Maire expose au conseil que les stations d'essence du canton ne pourront pas poursuivre leur exploitation au-delà de l'année 2010. En conséquence, il propose que la commune prenne en charge la réalisation d'une station automatique selon le plan de financement exposé ci-après. Il propose de demander, notamment, une subvention au titre de la Dotation de Développement rural sur la base du plan de financement suivant :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant €
<b>Etudes/honoraires</b>			
1. Dossier installation classée	850	Etat (DDR-2 <sup>ème</sup> part)	19 000
2. Topographie	950	Réserve parlementaire	15 000
3. APS voirie	1 500	Fonds de concours CC	12 700
4. APS station/CSP	1 500	Région Contrat Auvergne +	24 800
5. Maîtrise d'œuvre station	2 200	Commune	11 000
6. Maîtrise d'œuvre VRD	3 000	CDPC <sup>1</sup>	30 000
<b>Total</b>	<b>10 000</b>		
Foncier (p.m.)	-	Commune (emprunt)	25 500
VRD	27 000	Commune (foncier)	p.m.
Equipement station	90 000		
<b>TOTAL</b>	<b>127 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>127 000</b>

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de création d'une station d'essence automatique pour un montant prévisionnel de 127 000€ HT ;
- d'adopter le plan de financement de l'opération tel que présenté précédemment ;
- de demander une subvention au titre de la DDR la plus large possible dans la mesure où les autres financements ne sont pas encore acquis.

• **Objet : Station automatique de distribution de carburants ; demande de fonds de concours à la Communauté de communes :**

M. le Maire propose au conseil de solliciter de la Communauté de communes des Portes d'Auvergne un fonds de concours pour reconnaître l'intérêt communautaire de cet équipement et permettre ainsi à la commune de bénéficier, dans le cadre des contrats Auvergne+, d'une subvention de la Région au titre des fonds du FRADTT, en vue de financer l'installation d'une station automatique de distribution de carburants dont le coût estimatif s'élève à 127 000 €. Il précise que le projet est éligible à la DDR.

<sup>1</sup> Centre professionnel de la Distribution de Carburants.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de demander un fonds de concours de 10% du montant des travaux, soit 12 700 €.

• **Objet : Station d'essence automatique : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire :**

M. le Maire propose au conseil de demander une subvention au titre de la réserve parlementaire (programme 122-action 01) pour l'installation d'une station d'essence automatique dont le coût estimatif s'élève à 127 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de demander une subvention la plus élevée possible au titre des travaux divers d'intérêt local (programme 122-action 01).

• **Objet : Restauration de la tour Nord du site classé de la Potence : demande de subvention :**

M. le Maire rappelle au conseil qu'il est prévu de restaurer la tour Nord du site classé de la Potence, en août 2010, dans le cadre d'un chantier international de jeunes Concordia. Il rappelle que le montant des travaux restant à la charge de la commune est de 3 000€ auquel il convient d'ajouter 1 600€ HT pour la location et la mise en place d'un échafaudage par une entreprise agréée. Les travaux seront encadrés bénévolement par Josy Ampilhac.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de demander une subvention de l'Etat la plus large possible, au titre des Monuments classés.

• **Objet : Installation d'une borne de vidange pour camping-cars : demande de subventions, choix des fournisseurs :**

M. le Maire rappelle au conseil que la commune a obtenu une aide financière du Conseil général et un fonds de concours de la Communauté de Communes pour l'achat d'une borne de vidange pour camping-cars ainsi que pour le matériel nécessaire à son fonctionnement.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses (€ HT)	
Borne	5 063
Cuve	3 504
Matériel divers, réseaux	5 421
<b>Total HT</b>	<b>13 988</b>
Recettes (€)	
CG2D	3 000
Fonds de concours CCPA	5 494
Autofinancement	5 494
<b>Total HT</b>	<b>13 988</b>

Bruno Christophe précise que plusieurs fournisseurs ont été consultés ; il propose au conseil de retenir, pour la borne de vidange, l'entreprise Mic-Signaloc pour 5 063€ HT et, pour la cuve et les réseaux, l'entreprise Patrice Leydier pour un montant de 8 925€ HT. La mise en œuvre sera effectuée en régie par l'équipe technique municipale. M. le Maire précise que la borne sera installée au camping sur l'espace libre après le vestiaire, à droite, emplacement qui permet de préserver le calme et la tranquillité des campeurs. Elle fonctionnera grâce à un système de jetons qui seront disponibles à l'accueil du camping, à l'Office du tourisme et dans différents commerces.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'installer une borne de vidange pour camping-cars au camping municipal pour un montant de 13 988€ HT et de demander une subvention au titre du CG2D-2<sup>ème</sup> génération pour 3 000€ et un fonds de concours à la Communauté de communes égal à 50% de la part restant à financer, déduction faite du montant du CG2D.

• **Objet : Installation de stockage de déchets inertes : acquisition de la parcelle B-35 et échange des parcelles B-34 et B-345 :**

M. le Maire rappelle au conseil que la création d'une installation de stockage de déchets inertes à Montchaud nécessite l'achat de la parcelle B-35 à M. Daniel Gibernon et l'échange d'une partie de la parcelle communale B-345 avec la parcelle B-34 appartenant à M. Hervé Philippe.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- d'acheter la parcelle B-35 sise à Montchaud d'une contenance de 1 200 m<sup>2</sup> à M. Gibernon Daniel au prix de 1€ le m<sup>2</sup>, soit 1 200€ ;

- d'échanger 1 039 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle communale B-345 d'une superficie de 2 952 m<sup>2</sup>, sise Les Rivaux, avec la parcelle B-34 d'une superficie de 1 039 m<sup>2</sup>, propriété de M. Philippe Hervé, sise à Montchaud ;
- d'autoriser M. le Maire, ou tout adjoint auquel il a donné délégation, à signer et authentifier les actes administratifs de mutation immobilière qui en découleront.

• **Objet : Réglementation des boisements : constitution de la Commission communale d'aménagement foncier :**

M. le Maire informe le conseil que, par lettre du 30 mars 2010, le Président du Conseil général l'a invité à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission communale d'aménagement foncier. L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie et diffusé sur le site internet de la mairie, le 13 avril 2010, soit plus de quinze jours avant ce jour et a été publié dans le journal L'Eveil de la Haute-Loire le 6 mai 2010.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après : MM. AMPILHAC Marius, AMPILHAC René, BENEZIT Christophe, DIOUDONNAT Jean, EYRAUD Louis, GARNIER Marcel, GIRAUD Fernand, LAURENT Eugène, RECIPON Michel qui sont de nationalité française, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune. Se portent en outre candidats, en séance, les conseillers municipaux ci-après : MM. CHARRAT Stéphane, MEYSSONNIER Gilbert, MEYSSONNIER Marcel qui remplissent les conditions d'éligibilité ci-dessus rappelées. Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales. Le nombre de votants étant de 15, la majorité requise est de 8 voix. Ont été élus au 1<sup>er</sup> tour et à l'unanimité :

• **Propriétaires de biens fonciers non bâtis :**

- BENEZIT Christophe, titulaire
- GIRAUD Fernand, titulaire
- RECIPON Michel, titulaire
- DIOUDONNAT Jean, suppléant
- LAURENT Eugène, suppléant

• **Propriétaires forestiers :**

- AMPILHAC Marius, titulaire
- AMPILHAC René, titulaire
- EYRAUD Louis, suppléant
- GARNIER Marcel, suppléant

• **Conseillers municipaux :**

- MEYSSONNIER Marcel, titulaire
- CHARRAT Stéphane, suppléant
- MEYSSONNIER Gilbert, suppléant

• **Objet : AEP du village de Besses : constitution d'une servitude de passage sur un bien de section du village de Chaduzias :**

Roland Puech, vice-président de la commission Eau et assainissement, expose au conseil que les travaux d'alimentation en eau potable du village de Besses nécessitent le passage de la canalisation d'eau potable dans la parcelle D-381, propriété des habitants de Chaduzias. Il rappelle qu'aucune commission syndicale n'est constituée à Chaduzias, et que le conseil municipal peut donc s'y substituer après avoir obtenu l'accord de la moitié des électeurs de la section. Toutefois, en vertu de l'article L2411-16 du CGCT, dernier alinéa, lorsque l'opération a pour but la réalisation d'un investissement d'intérêt public, le conseil municipal a compétence pour autoriser sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de constituer une servitude sur la parcelle D-381 pour autoriser le passage de la canalisation d'eau potable qui desservira le village de Besses.

• **Objet : Numérotation des immeubles, dénomination des rues :**

M. le Maire expose au conseil que la commune a été sollicitée par La Poste pour revoir et mettre à jour la numérotation des immeubles dans le bourg ; la précédente numérotation datant de 1973, tous les immeubles postérieurs à cette date sont dépourvus de numéro ; d'autre part, certains immeubles antérieurs ont perdu leur numéro ; or cette situation peut être préjudiciable aussi bien pour la distribution du courrier que pour l'organisation des secours d'urgence. Un groupe de travail a été constitué dont Michèle Valentin rend compte des travaux ; la numérotation des rues sera actée par un arrêté municipal.

M. le Maire expose qu'il est apparu, à cette occasion, que certaines rues étaient dépourvues de dénomination ou que leur dénomination portait à confusion. En conséquence, la commission Aménagement, urbanisme propose, sous réserve de l'accord des familles, d'adopter les noms de rues suivants :

- pour la voie partant de la rue Grellet de la Deyte et longeant la cour du Collège : rue Adrien Faure ;
- pour la voie reliant la rue du Parc à la voie de chemin de fer : rue des Roudennes ;
- pour la voie interne au lotissement des Doniches 1 : rue Emmanuel Dioudonnat ;
- pour la voie interne au lotissement des Doniches 2 : rue Marcel Saby ;
- pour la place du Monument : place Dr Gallaud ;
- pour le jardin d'enfants en cours d'aménagement à Fonteline : jardin Renée Rosier

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, adopte les dénominations de rues précédemment citées et charge M. le Maire de communiquer ces informations aux services du Cadastre et de la Poste.

• **Objet : Création de deux postes d'adjoints techniques territorial de 1ère classe :**

M. le Maire expose au conseil que deux adjoints techniques territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe, l'un affecté à la voirie et l'autre à l'école, ont réussi les épreuves de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe (session 2009). En conséquence, pour permettre à ces agents de valider leur réussite au concours, il propose de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, par suppression des deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et création, d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps non-complet (25/35<sup>ème</sup>).

Après en avoir délibéré et sous réserve de l'avis de la Commission administrative paritaire, le conseil décide à l'unanimité, de créer deux postes d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe suivant les modalités précédemment évoquées.

• **Objet : Facture d'eau et d'assainissement : paiement par TIP :**

M. le Maire expose au conseil que, suite aux accords passés entre la Trésorerie générale et le Syndicat de Gestion des Eaux du Velay concernant les nouveaux moyens de paiement des factures d'eau et d'assainissement, la Trésorerie générale propose à la commune de permettre aux redevables d'utiliser, s'ils le souhaitent, le paiement par Titre Interbancaire de Paiement (TIP).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, par 10 voix pour et 5 contre (Gilbert Meyssonier, Roland Puech, Gilbert Caroff-Duflos, Hervé Trescartes, Nadine Tallobre), d'offrir aux redevables la possibilité de payer leur facture d'eau et d'assainissement par TIP et demande l'attribution par la Banque de France d'un Numéro National d'Emetteur (NNE).

M. le Maire précise que d'autres moyens de paiement pourraient être proposés ultérieurement, tels le prélèvement et le paiement par internet.

• **Objet : Demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école aux communes ne possédant pas d'école et scolarisant leurs enfants à Allègre :**

Gilbert Meyssonier, rappelle que par délibération du 26 mars 2010, le conseil a décidé de demander une participation annuelle de 750€ par élève aux communes ne possédant pas d'école et scolarisant leurs enfants à l'école laïque Jean Macé ; les maires des deux communes concernées ont proposé de participer à hauteur de 500€. Dans le cadre des bonnes relations entre communes, il propose de retenir la somme de 500€, au lieu des 750€ votés initialement.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, annule la délibération du 26 mars 2010 et fixe à 500€ la participation aux frais de fonctionnement de l'école aux communes ne possédant pas d'école et scolarisant leurs enfants à Allègre.

**3. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :**

**Déclaration d'intention d'aliéner, parcelles B-838 et B-839 sises av de la Gare :** M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant les lots n°1, 2, 3, 4 et 6 du lotissement Les Doniches 2 et qu'il a décidé de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune sur ces parcelles.

**4. Informations sur l'activité de la communauté de communes**

M. le Maire rend compte de la session budgétaire au cours de laquelle a été voté le budget d'un centre de remise en forme à construire sur la commune de Saint-Paulien pour un coût prévisionnel de 1,150M€ HT avec des subventions de la Région d'un montant total de 450 000 €. Le budget prévoit une subvention de 70 000 € à la commune d'Allègre pour le projet de maison de santé.

Est envisagée la pose de panneaux d'information lumineux à Saint-Paulien, Allègre et Bellevue. Bruno Christophe est désigné pour suivre ce dossier.

**5. Questions des conseillers et du public :**

Est posée la question de l'état de la voirie à la sortie de l'hiver. Effectivement, les nombreuses sorties du chasse-neige et le salage fréquent, s'ils améliorent la viabilité hivernale, ont aussi pour effet d'accélérer la dégradation des chaussées. Une campagne d'enrobé à froid est en cours pour boucher les trous ; elle sera suivie par des emplois partiels.

**6. Informations de la municipalité :**

**Rénovation de la mairie :** M. le Maire informe le conseil que la demande de permis de construire a été déposée fin avril.

**Projet de maison de santé :** M. le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue à Clermont-Ferrand, le 6 mai, sous la présidence du directeur de l'Agence régionale de Santé en clôture de l'étude conduite par le Cabinet Deloitte, laquelle a conclu à la faisabilité du projet d'Allègre.

**Réfection de la toiture de l'église :** Gilbert Meyssonier rappelle que la souscription ouverte par la Fondation du Patrimoine pour la restauration des vitraux de l'église et d'une partie de la toiture a produit la somme de 23 990€, ce qui a permis à la commune de recevoir une subvention de 10 000€. Le déblocage des dons est conditionné à la réalisation complète des travaux. Le conseil décide d'organiser une consultation pour la dépose et la pose de nouvelles tuiles, le remplacement des bois de charpente défectueux et la réfection de la noue en zinc.

**Compte-rendu des travaux à Fonteline :** Roland Puech rend compte de l'issue heureuse des travaux réalisés à Fonteline pour reprendre le captage 1 et de l'engagement de la procédure de protection qui va s'en suivre ; il informe également le conseil de l'achèvement des travaux du poste de relevage des eaux usées de la place de la Gare. Gilbert Meyssonier et Michèle Valentin exposent l'état d'avancement des travaux du jardin d'enfants. La société de boules achève les travaux d'extension du boulodrome rendus nécessaires par la suppression du terrain annexe consécutive à la mise en place du périmètre de protection.

**Fêtes de Pentecôte :** du 22 au 24 mai, selon programme habituel, avec feux d'artifice et course cycliste.

La séance est levée à 23 heures.